

# **COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Absents : Absents : C. ARMETTA – N. LORILLARD – J. PARIS-CADET A. A. GROSSIORD – (Excusés)

Procuration est donnée par C. NIOGRET à V. PITTION

Procuration est donnée par D. KILIC à V. RAVET

Procuration est donnée par Y. OZDEMIR à H. PICHON

Secrétaire de Séance : P. BARBERIS

---

### **1. - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Rapporteur : V. RAVET**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 11/06/2020, elle a signé les documents suivants :

- Devis de SARL TIHB SE (01100 BELLIGNAT) pour :
  - La fabrication et pose de deux mains courantes accès PMR - Mairie pour un montant TTC de 888.00 €
  - La fabrication de barrières pour PRE ROND pour un montant TTC de 1 008.00 €
- Devis de PLASTIREMA (01100 ARBENT) pour l'achat de sacs poubelles pour les corbeilles pour un montant TTC de 207.84 €
- Devis de TEMA TRAVAUX PUBLICS (011000 ARBENT) pour :
  - La restauration de la piste du Chatelard au lieudit Pré Rond pour un montant TTC de 1 788.00 €.
  - La pose de barrières en forêt Piste du Chatelard lieudit Pré Rond pour un montant TTC de 1 684.80 €
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour :
  - la fourniture et pose de serrures portail Centre Social Prévert pour un montant TTC de 372.00 €
  - la fourniture de deux réhaussees pour tracteur pour un montant TTC de 90.00 €
- Devis de PARTENAIRES SPORTS (38180 SEYSSINS) pour :
  - La fourniture de peinture pour le traçage des stades pour un montant TTC de 446.34 €
  - La fourniture de deux panneaux de baskets sur le plateau sportif du Pré des Saules pour un montant TTC de 768.00 €
- Devis de VERDET (01100 OYONNAX) pour la mise en place d'Evergreen (accès PMR) Place des Renouillus pour un montant TTC de 1 792.80 €
- Devis de ELIATEC (35136 ST JACQUES DE LA LANDE) pour l'achat de produits entretien et Anticalcaire pour la dés herbeuse à eau chaude pour un montant TTC de 453.60 €
- Devis de GEDIMAT (01100 OYONNAX) pour :
  - L'achat de deux bordures avaloir pour un montant TTC de 439.85 €
  - L'achat de béton prêt à l'emploi pour un montant TTC de 132.00 €
- Devis de BLACHERE ILLUMINATIONS (84400 APT) pour la fourniture illuminations 2022 pour un montant TTC de 1 130.04 €
- Devis de la Coopérative Apicole du Jura (01370 ST ETIENNE DU BOIS) pour l'achat de quatre ruches pour PRE ROND pour un montant TTC de 759.60 €.
- Devis de AGRIFOURNITURES (69720 SAINT-LAURENT DE MURE) pour l'achat de piquets et ganivelles pour ruches pour un montant TTC de 545.00 €
- Devis de SAS MELODY (01100 BELLIGNAT) pour le transfert de gabions Complexe Sportif pour un montant TTC de 468.00 €

- Devis de OREXAD BRAMMER (01100 GROISSIAT) pour achat Equipement Protection Individuel pour les agents des espaces-vert pour un montant TTC de 215.40 €.
- Devis de BABOLAT (01380 LOYETTES) pour la réparation d'un mât accidenté Avenue de la Gare pour un montant TTC de 2 160.00 €
- Devis de la SARL LES MORELLES (01310 POLLIAT) pour :
  - Fleurissement d'été (tranche 1) pour un montant TTC de 2 854.67 €
  - Fleurissement d'été (tranche 2) pour un montant TTC de 1 116.69 €
- Devis action Ric'ochée, pour l'achat de 5 bureaux scolaires avec casiers pour l'école primaire des Sources d'un montant de 708 € TTC.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

## **2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

**Rapporteur : V. PITTION**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

CONSIDERANT que les résultats du compte de gestion du Receveur concordent avec ceux du compte administratif du Maire.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, **à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

## **3 COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

<b>0 1 4 2 3 0 3 1</b>	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de conseillers en exercice	<b>27</b>
Département : <b>AIN</b>	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers présents	
Commune : <b>BELLIGNAT</b>	Séance du 12/04/2022	Nombre de suffrages exprimés	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **Mme PITTION 1er adjoint**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2021** dressé par **Me RAVET Véronique maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	136 778,08	-	-	633 738,83	136 778,08	633 738,83
Opérations de l'exercice	1 379 256,84	1 248 015,04	3 605 373,15	4 412 273,70	4 984 629,99	5 660 288,74
<b>TOTAUX</b>	<b>1 516 034,92</b>	<b>1 248 015,04</b>	<b>3 605 373,15</b>	<b>5 046 012,53</b>	<b>5 121 408,07</b>	<b>6 294 027,57</b>
Résultats de clôture	268 019,88	-	-	1 440 639,38	268 019,88	1 440 639,38
Restes à réaliser	250 000,00	114 600,00	-	-	250 000,00	114 600,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>518 019,88</b>	<b>114 600,00</b>	<b>-</b>	<b>1 440 639,38</b>	<b>518 019,88</b>	<b>1 555 239,38</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>268 019,88</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 440 639,38</b>	<b>-</b>	<b>1 172 619,50</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

<b>COMPTE ANNEXE POUR LA GESTION DES FORETS</b>						
Résultats reportés	4 704,12	-	-	33 423,11	4 704,12	33 423,11
Opérations de l'exercice	29 652,23	13 692,38	16 271,62	68 272,64	45 923,85	81 965,02
<b>TOTAUX</b>	<b>34 356,35</b>	<b>13 692,38</b>	<b>16 271,62</b>	<b>101 695,75</b>	<b>50 627,97</b>	<b>115 388,13</b>
Résultats de clôture	20 663,97	-	-	85 424,13	20 663,97	85 424,13
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>20 663,97</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85 424,13</b>	<b>20 663,97</b>	<b>85 424,13</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>20 663,97</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85 424,13</b>	<b>-</b>	<b>64 760,16</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

<b>COMPTE ANNEXE POUR LE CENTRE COMMERCIAL</b>						
Résultats reportés	-	323 704,93	-	22 839,92	-	22 839,92
Opérations de l'exercice	75 276,25	151 232,43	55 673,63	64 564,56	130 949,88	215 796,99
<b>TOTAUX</b>	<b>75 276,25</b>	<b>474 937,36</b>	<b>55 673,63</b>	<b>87 404,48</b>	<b>130 949,88</b>	<b>238 636,91</b>
Résultats de clôture	-	399 661,11	-	31 730,85	-	431 391,96
Restes à réaliser	0,00	-	-	-	0,00	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>399 661,11</b>	<b>-</b>	<b>31 730,85</b>	<b>0,00</b>	<b>431 391,96</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS*</b>	<b>-</b>	<b>399 661,11</b>	<b>-</b>	<b>31 730,85</b>	<b>-</b>	<b>431 391,96</b>

\* Conformément aux résultats définitifs du compte de gestion

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité

des restes à réaliser

4° A voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° A signé au registre des délibérations :

"Tous les membres présents"

#### **4. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de ..... 1 440 639.38 Euros
- Un déficit de clôture d'investissement de ..... 268 019.88 Euros

Décide, à **22 VOIX POUR** et **UNE ABSTENTION**

D'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2021 comme suit

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

- ✓ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) = ..... 403 419,88 Euros

**268 019.88 €** ..... déficit de clôture d'investissement

**135 400.00 €** ..... restes à réaliser de la section d'investissement.

- ✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) = ..... 1 037 219.50 Euros

---

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2021 – BUDGET FORETS**

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 correspondant au compte de gestion du comptable public,

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de clôture de fonctionnement de ..... 85 424.13 Euros
- un déficit de clôture d'investissement de ..... 20 663.97 Euros

Décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2021 comme suit :

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation en couverture du déficit (compte 1068).....20 663.97 Euros
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) .....64 760.16 Euros

## 6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Rapporteur : V. PITTION

### Le Conseil Municipal,

ne souhaite pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition de 2022 :

- ◆ Taxe Foncière (Non Bâti) : 87,26 %
- ◆ Taxe Foncière (Bâti) : 25.14 %

Suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme de la fiscalité locale :

11.17 % (taux communal) + 13.97 % (taux départemental)

- ◆ Taxe d'Habitation : 11.17 %  
Le taux sur les résidences secondaires est figé jusqu'en 2022

---

## 7. APPROBATION DU BUDGET COMMUNE 2022

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à **22 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION** le Budget Primitif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	1 329 600,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	1 930 000,00 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	=	90 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	150 000,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	615 900,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	64 574,00 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	=	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	1 160 545,50 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			5 341 619,50 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	1 037 219,50 €
Atténuations de charges	Chapitre 013	=	30 000,00 €
Opérations d'ordre entre section	Chapitre 042	=	8 600,00 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	141 000,00 €
Impôts et taxes	Chapitre 73	=	2 077 500,00 €
Fiscalité locale	Chapitre 731	=	1 155 300,00 €
Dotations, subventions et participations	Chapitre 74	=	462 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	430 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			5 341 619,50 €

**Section d'investissement :**

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	268 019,88 €
Opérations d'ordre entre section	Chapitre 040	=	8 600,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	305 000,00 €
Immobilisations incorporelles	Chapitre 20	=	11 000,00 €
Subventions d'équipement versées	Chapitre 204	=	10 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	360 100,00 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	3 263 979,50 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>			<b>4 226 699,38 €</b>

Virement de section de fonctionnement	Chapitre 021	=	1 160 545,50 €
Produits de cessions	Chapitre 024	=	10 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 040	=	150 000,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	509 419,88 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	1 991 734,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	405 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =</b>			<b>4 226 699,38 €</b>

**8. APPROBATION DU BUDGET FORETS 2022****Rapporteur : V. PITTION**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à l'unanimité le Budget Primitif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Section de fonctionnement :**

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	74 210,16 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	50,00 €
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	=	18 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =</b>			<b>92 760,16 €</b>

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	64 760,16 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	28 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =</b>			<b>92 760,16 €</b>

**Section d'investissement :**

Solde d'investissement reporté	Chapitre 001	=	20 663,97 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	54 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =</b>			<b>74 663,97 €</b>

Virement de section de fonctionnement	Chapitre 021	=	18 500,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	Chapitre 10	=	20 663,97 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	35 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =</b>			<b>74 663,97 €</b>

## 8. APPROBATION DU BUDGET CENTRE COMMERCIAL 2022

Rapporteur : V. PITTION

Le CONSEIL MUNICIPAL

Approuve, à l'unanimité le Budget Primitif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante, et autorise Me Le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre les chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Section de fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	51 246,49 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Chapitre 042	=	31 334,36 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	7 550,00 €
Charges financières	Chapitre 66	=	1 600,00 €
Charges exceptionnelles	Chapitre 67	=	500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =			92 230,85 €

Résultat de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	31 730,75 €
Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	3 500,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	57 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =			92 230,75 €

### Section d'investissement :

Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	3 000,00 €
Emprunts et dettes assimilées	Chapitre 16	=	23 000,00 €
Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	45 806,47 €
Immobilisations en cours	Chapitre 23	=	810 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =			881 806,47 €

Virement de section de fonctionnement	Chapitre 021	=	399 661,11 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 040	=	31 334,36 €
Opérations patrimoniales	Chapitre 041	=	3 000,00 €
Subventions d'investissement	Chapitre 13	=	447 811,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =			881 806,47 €

---

## 10. EMPRUNT

Rapporteur : V. PITTION

Madame Véronique PITTION, Maire-Adjoint déléguée aux Finances, indique que comme cela vient d'être voté, la souscription d'un emprunt est prévue en 2022.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle et de la hausse attendue des taux, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire l'emprunt prévu au budget au plus tôt.

Madame PITTION informe qu'après étude des différentes propositions transmises par les banques (Banque Postale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire), conformément à l'avis de la commission Finances réunie le 4 avril 2022, elle propose le projet de contrat du Crédit Mutuel, pour un emprunt à taux fixe d'un montant de 400 000 €, dans les conditions suivantes.

**Objet : Travaux liés au programme de renouvellement urbain**

Montant du capital emprunté : 400 000 €  
Durée d'amortissement : 180 mois (15 ans)  
Taux d'intérêt : 0.95. %  
Frais de dossier : 400.00 €  
Périodicité retenue : trimestrielle  
Cotation de la banque (charte Gissler) : 1A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de contracter l'emprunt à taux fixe, défini ci-dessus d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel.
- **Autorise** Madame Véronique RAVET à signer le contrat issu de la proposition annexée à la présente délibération ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.
- **Décide** que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.